



Garde d'enfants : une offre abondante portée par les assistantes maternelles

Les Pays de la Loire disposent d'une offre d'accueil des jeunes enfants particulièrement abondante comparée à la moyenne nationale. Les cinq départements ont une capacité d'accueil élevée. Ceci s'explique par la présence accrue de places chez des assistantes maternelles dans la région. Comme en France métropolitaine, il s'agit du mode de garde le plus répandu. L'offre d'accueil collectif, notamment crèches et haltes-garderies, augmente mais reste moins développée qu'au niveau national.

Philippe Bourieau, Aurélie Goin, Insee

En France, 4 enfants de moins de 3 ans sur 10 sont gardés principalement par une personne autre que leurs parents d'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (*pour en savoir plus*). En 2015, 129 000 enfants de moins de 3 ans vivent dans les Pays de la Loire. Pour les accueillir, la région dispose notamment de 93 000 places chez des assistantes maternelles agréées, 16 000 places en établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) : crèches, haltes-garderies, etc. et 7 000 places à l'école pour les enfants de 2 ans. L'offre disponible sur le territoire peut influencer le choix du mode de garde et l'activité professionnelle des parents. Par ailleurs, un même enfant peut utiliser plusieurs modes de garde.

Dans les Pays de la Loire, l'offre d'accueil potentielle (*définitions*) est particulièrement abondante : 90 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 24 de plus que la moyenne nationale. Les 5 départements de la région se classent parmi les 14 départements les mieux dotés (*figure 1*). Le taux global d'accueil est parmi les plus élevés en Mayenne et dans la Sarthe avec respectivement 100 et 99 places pour 100 enfants. Certaines places peuvent être occupées par des enfants de 3 ans ou plus, ou partagées par plusieurs enfants à différents moments de la semaine.

Une offre particulièrement riche chez les assistantes maternelles dans la région

L'offre d'accueil est plus développée dans la région en raison d'une présence accrue des assistantes maternelles. Il s'agit du mode de garde le plus répandu. L'offre est nettement supérieure à la moyenne nationale (72 places pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la région contre 44 en France métropolitaine). La Sarthe et la Mayenne sont en tête des départements métropolitains avec respectivement 87 et 84 places pour 100 enfants (*figure 2*).

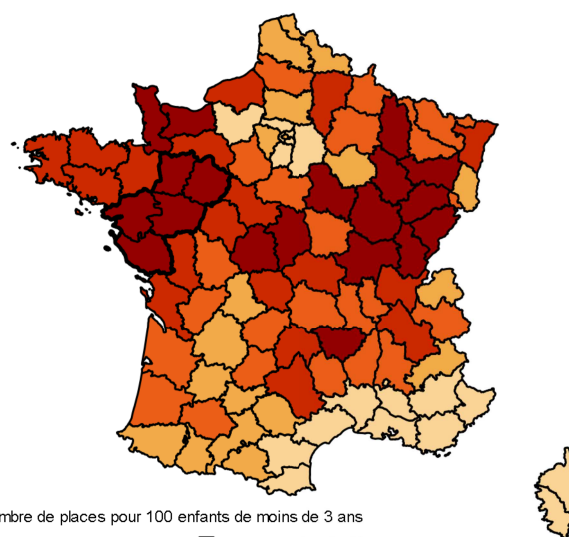
En 2009, la région a été la première à expérimenter les

maisons d'assistantes maternelles (MAM). Ces locaux permettent aux assistantes maternelles d'exercer en dehors de leur domicile. En 2015, les Pays de la Loire concentrent 20 % des MAM nationales, pour un total de 3 700 places.

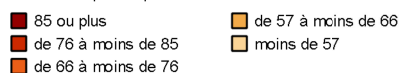
Au 2^e trimestre 2015, 28 500 assistantes maternelles sont directement rémunérées par les familles selon les données de l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison (Ircem).

1 Les départements de la région sont parmi les mieux dotés

Taux global d'accueil au 31 décembre 2015 (en nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans)



Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans



© IGN - Insee 2018

Sources : Drees, enquête Aide sociale (volet PMI) ; Insee, estimations provisoires de population (au 1^{er} janvier 2016).

2 De nombreuses places auprès d'assistantes maternelles

Taux d'accueil selon le mode de garde, par département, en 2015 (en nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans)

	Accueil collectif	Accueil familial	Scolarisation moins de 3 ans	Assistantes maternelles	Rang	Ensemble	Rang
Loire-Atlantique	14,5	1,1	4,1	67,4	20	87,1	12
Maine-et-Loire	12,2	1,3	6,1	67,4	21	87,0	13
Mayenne	8,2	0,0	7,8	83,8	2	99,7	2
Sarthe	6,1	1,5	4,4	86,8	1	98,8	3
Vendée	8,7	0,8	6,1	71,3	13	87,0	14
Pays de la Loire	11,3	1,1	5,2	72,3	///	89,8	///
France métropolitaine	16,2	2,2	4,0	43,5	///	65,9	///

Lecture : les taux représentent une offre d'accueil potentielle (*définitions*).

Sources : Drees, enquête Aide sociale 2015 (volet PMI) ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR-DEPP) ; Insee, estimations provisoires de population (au 1^{er} janvier 2016) ; Ircep.

Différents critères motivent le choix du mode d'accueil (*pour en savoir plus*). En France métropolitaine, lorsque l'enfant est accueilli à titre principal dans un EAJE, plus d'une fois sur deux, les parents justifient ce choix en raison des bénéfices supposés pour l'enfant. L'offre présente sur le territoire peut également contraindre le choix : 22 % des parents qui confient leur enfant à une assistante maternelle le font parce que c'est l'unique offre de garde disponible. Dans 29 % des cas, l'assistante maternelle n'était pas leur premier choix contre 13 % pour les enfants gardés en EAJE.

En tenant compte des aides sociales et fiscales, le reste à charge pour la famille est plus élevé pour une assistante maternelle que pour un mode de garde collectif (respectivement 1,40 euro par heure contre 1,20 euro) (*pour en savoir plus*). Quel que soit le type d'accueil, le coût varie selon les ressources des parents.

L'offre d'accueil collectif augmente, mais reste en dessous du niveau national

Moins répandue dans la région, l'offre d'accueil collectif s'y développe plus vite : + 4,6 % de places en moyenne annuelle entre 2011 et 2015, contre + 3,7 % au niveau national (*figure 3*). Ces places représentent 13 % de l'offre d'accueil totale, soit 2 points de plus qu'en 2011. Dans les Pays de la Loire, la capacité pour 100 enfants varie de 6 places dans la Sarthe à 15 en Loire-Atlantique, contre 16 au niveau national. L'accueil collectif est plus développé dans les départements plus urbains.

3 L'offre d'accueil collectif se développe, portée par le multi-accueil

Nombre de places selon le type d'établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine

	Pays de la Loire			France métropolitaine	
	Places en 2015 (en nombre)	Évolution annuelle moyenne 2011/2015 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2011/2015 (en %)	Places en 2015 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2011/2015 (en %)
Structures mono-accueil (1)	5 000	31,4	-2,0	26,6	-1,9
dont :					
<i>crèches collectives</i>	3 600	22,4	1,6	19,8	-0,3
<i>haltes garderies, jardins d'enfants</i>	1 400	9,0	-8,7	6,8	-6,3
Structures multi-accueil (2)	9 600	60,1	9,1	61,7	6,7
Ensemble accueil collectif (1)+(2)	14 600	91,5	4,6	88,3	3,7
Accueil familial	1 400	8,5	-4,2	11,7	-3,8
Ensemble EAJE	16 000	100,0	3,7	100,0	2,6

Source : Drees, enquêtes Aide sociale 2011 à 2015 (volet PMI).

L'accueil collectif se développe, porté par les structures multi-accueil (*définitions*) qui représentent 60 % des places. L'offre des structures mono-accueil diminue dans la région comme en France. Ceci résulte en grande partie de leur transformation en établissements multi-accueil ; la généralisation de la prestation de service unique a pu inciter des structures à augmenter leur taux d'occupation en proposant plusieurs types d'accueil (régulier ou occasionnel). ■

Définitions et sources

Les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) comprennent l'**accueil collectif** et l'**accueil familial**.

L'**accueil collectif** comprend les établissements **mono-accueil** (crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants) et les structures **multi-accueil** qui proposent au sein d'un même établissement plusieurs modes d'accueil (régulier ou occasionnel, à temps plein ou partiel).

Les services d'**accueil familial** regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile et se rendent régulièrement dans un établissement collectif pour des activités. Les assistantes maternelles sont rémunérées par l'organisme qui les emploie. En dehors de l'accueil collectif et de l'accueil familial, les enfants peuvent être gardés par des **assistantes maternelles agréées** directement employées par les parents. Les places en maisons d'assistantes maternelles (MAM) sont comptées avec celles des assistantes maternelles.

Le **taux global d'accueil** comprend les places pour 100 enfants de moins de 3 ans en accueil collectif et familial, auprès des assistantes maternelles employées par des particuliers et en écoles maternelles. En pratique, certaines places sont occupées par des enfants de 3 ans ou plus : il s'agit d'une **offre d'accueil potentielle**.

Chaque année, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) réalise l'enquête Aide sociale (volet PMI). La **garde d'enfant à domicile** est exclue du champ de cette étude. D'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (Drees), en 2013, 2 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés à une garde à domicile au moins une fois par semaine.

Pour en savoir plus :

- Bourieau P., Goin A., *Services à la personne : une offre qui se transforme*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 45, mai 2017.
- Amrous N., Borderies F., *L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de trois ans en 2015*, Drees, Série statistiques, n° 203, janvier 2018.
- Virot P., *Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes*, Drees, Études et résultats, n° 1014, juin 2017.
- Vuillaume S., *Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ?*, Drees, Études et résultats, n° 930, août 2015.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français libres
BP 67401 – 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédacteur en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN : 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire

Mars 2018